

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014

Réception par le Prefet : 18/03/2014

Publication : 20/03/2014



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2014-2-3-1

Séance du vendredi 14 mars 2014

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

BUDGET PRIMITIF 2014 ROUTES, TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG - 2013 - 2 - 5 - 1 du 22 mars 2013 relative à la reconduction des taux 2012 de subvention des communes et EPCI pour l'année 2013,
- VU la délibération n° CP - 2013 - 7 - 3 - 9 du 5 juillet 2013 relative à l'adoption de règles d'instruction commune aux dispositifs « aménagements des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU l'avis de la Commission Voirie, Infrastructures et Transports du 18 février 2014,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise l'inscription budgétaire des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements au Budget primitif 2014, tant en dépenses qu'en recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent en annexe n° 1 du rapport ;
- autorise l'ouverture des nouveaux programmes individualisés AAC1 « Desserte du Technoport à SAINT LOUIS » et AAD1 « Déplacement RD 52 pour projet industriel dans la zone BNGH à NAMBSHEIM » ;
- autorise le Président à signer, avec les partenaires concernés, les conventions et les avenants portant sur les programmes correspondants ;
- autorise le Président à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants ;
- approuve le maintien, pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de police » et arrivés complets au cours de l'année 2014, des taux de subvention des communes et EPCI appliqués en 2012 et 2013 ;

- donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans le rapport et pour toute décision relative à la politique « transports publics ».

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CB', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté
2 voix contre :
Frédéric HILBERT
Henri STOLL